

LE DISPOSITIF D'ACCUEIL AU CPIFAC DES STAGIAIRES DES ELEVES ET APPRENANTS EN SITUATION DE HANDICAP



Le CPIFAC propose d'accompagner tout stagiaire, élève ou apprenant présentant une situation de handicap.

Le CPIFAC s'engage à:

- prendre en compte ses besoins et ses objectifs
- étudier la faisabilité et le cas échéant les aménagements spécifiques pour son accompagnement tout au long de sa formation
- l'accompagner dans ses démarches administratives

Le centre et ses 3 bâtiments sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Le responsable référent au CPIFAC:

Vous disposez au sein du CPIFAC d'un référent handicap.

Le référent renseigne et accompagne toute personne souhaitant suivre la formation et il est apte à recevoir et à traiter la demande de la personne en situation de handicap.

Le secrétariat (secretariat@cpifac.com) accompagne également le candidat dans les démarches administratives concernant les stagiaires ayant une RQTH.

L'équipe pédagogique, les formateurs et les responsables techniques sont également investis dans la réflexion concernant l'aménagement des locaux et la pédagogie adaptée.

Le contact Référent handicap au CPIFAC:

Gwenaëlle Géant

contact@cpifac.com ou 03 83 40 67 49

Définir le handicap :

(loi du 11 février 2005)

Handicap : «Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant».

Afin de bénéficier du dispositif d'accompagnement et des aménagements spécifiques,

nous vous invitons à vous munir d'un document officiel attestant de votre situation de handicap ou de faire les démarches nécessaires afin d'obtenir la reconnaissance de votre handicap.

Vous trouverez ci-dessous la liste des différentes reconnaissances et organismes qui délivrent ou attestent de votre situation de handicap.

C'est lors de votre entretien auprès de notre référent handicap que votre situation sera étudiée au regard des documents fournis par ces organismes.

RQTH : Délivrée par la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées), la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé est une décision administrative qui accorde aux personnes en situation de handicap une qualité leur permettant de bénéficier d'aides spécifiques et d'un tiers temps.

PPS : Délivrée par la MDPH. Le Projet Personnalisé de Scolarisation concerne les apprenants en situation de handicap qui ont besoin d'aménagements spécifiques.

AAH : Délivrée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées). L'Allocation aux Adultes Handicapés est une aide financière permettant d'avoir un minimum de ressources.

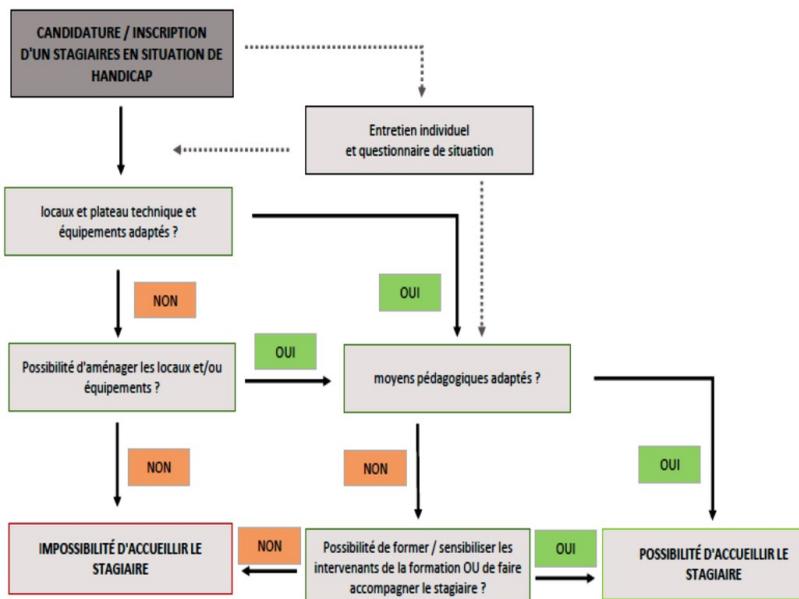
ALD : Relève de la sécurité sociale (attestation AMELI). L'Affection de Longue Durée concerne les maladies chroniques.

LOGIGRAMME PROCÉDURE D'ACCUEIL DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

	direction référent	formateurs	responsables techniques	secrétariat
X				X
X	X			
X	X	X		
X				

AGEFIP
MDPH

RHF





Modalités d'accès, d'évaluation et PSH

Modalités d'accès et adaptation de nos formations

L'accès à nos formations peut être initié, soit par l'employeur, soit à l'initiative du salarié avec l'accord de ce dernier, soit à l'initiative propre du salarié ou du candidat.

Inter-entreprise : après réception de la demande d'inscription, nous validons avec le stagiaire ou l'apprenant les informations remises et les pré-requis. Nous effectuons un entretien et un stage de positionnement sur 4 jours (évaluation de la pertinence vis à vis de la situation ou du projet professionnel) et nous lui envoyons un questionnaire d'inscription candidat ainsi qu'un dossier d'intention à remplir et nous retourner. Ce dernier permet notamment d'analyser les besoins du participant et d'adapter les contenus de formations.

Sur demande nous établissons un devis pour le stagiaire ou pour l'entreprise.

L'étape suivante est l'envoi d'un contrat (inscription personnelle) qui donne un droit de rétractation de 10 jours, ou d'une convention adressée à l'entreprise ou au candidat.

A réception de l'acompte (inscription personnelle) et passé le droit de rétraction, ou de la convention signée (bon de commande pour les administrations) l'inscription est validée.

Nous adressons alors un mail au stagiaire ou apprenant indiquant la bonne validité de l'inscription accompagné du livret d'accueil. Dix jours avant la formation le stagiaire ou apprenant reçoit un mail de rappel concernant les informations logistiques et pratiques avec un livret apprenant. Les numéros de téléphone des référents (handicap et direction) sont également transmis afin que le stagiaire puisse leur signaler tout problème éventuel (retard, difficulté à trouver le lieu...).

Intra-entreprise et sur-mesure :

Pour chaque demande de formation, nous réalisons un entretien et un stage de positionnement afin d'établir une formation personnalisée qui prend en compte les attentes, les préférences et les contraintes du prospect. Lors de cet entretien, les modalités de déroulement et de sanction de la formation, les objectifs, les connaissances et compétences acquises, sont précisées. Le document « bilan de positionnement" est ensuite complété et transmis avec une proposition commerciale ainsi que le programme adapté. L'organisation logistique, technique, pédagogique et financière est établie lors des divers échanges avec le client.

Le principe des formations que nous dispensons est de permettre aux stagiaires ou apprenants de suivre ses objectifs de formations avec adaptation ou compensation. Les critères de constitution des groupes de formation dépendent des objectifs pédagogiques fixés et prennent en compte le public de chaque formation. Ainsi nous adaptons nos exercices et mises en pratique afin d'être au plus près des enjeux que pourrons rencontrer nos stagiaires ou apprenants par la suite.

Nous apportons par ailleurs, un soin particulier à faire en sorte que nos stagiaires/ apprenants se sentent totalement pris en charge et soient accueillis de la meilleure façon possible. Les stagiaires sont reçus par les formateurs et un temps d'accueil est prévu afin de pouvoir faire connaissance avant le démarrage de la formation. Tout au long de la formation, les stagiaires sont invités à faire part aux formateurs de leurs éventuels besoins et attentes par des bilans (bilans stagiaires, debriefing à chaud et à froid).

Le délai d'accès aux formations, tient compte de ces différentes formalités afin d'être accessible dans un temps minimum d'un mois avant le début de l'action.

Modalités d'évaluation

Nos évaluations se font en temps réel, tout au long de la formation en continu. Nos formations cherchent l'acquisition de compétences ainsi que l'acquisition de connaissances. En effet, il s'agit pour les stagiaires et apprenants de faire évoluer leurs comportements, de progresser dans les enjeux et les pratiques et de gagner en compétences. Pour ce faire, la cohérence de notre démarche pédagogique s'appuie sur l'ensemble des outils que nous proposons.

Tout au long de la formation, les compétences des apprenants sont évaluées, afin d'avoir un point de repère tant pour le formateur que pour le stagiaire/ apprenant lui-même. Des questionnaire d'auto-évaluation permettent aux stagiaires et apprenants de mieux se connaître, de comprendre leurs modes de fonctionnement en

groupe ou de faire un état des lieux de leurs pratiques, afin d'améliorer leurs compétences.

Des mises en situation, des TP, des TD, des devoirs, et des jeux de rôles tout au long de la formation permettent aux apprenants d'analyser leur pratique et donc de mobiliser des compétences à partir des contenus théoriques dispensés par le formateur.

Les échanges de pratiques lors des exercices ou de la présentation des travaux avec le groupe et les formateurs font partie intégrante de l'évaluation de la compétence. L'apprenant expérimente et estime lui-même l'intégration des compétences à son comportement.

En fin formation, les participants reçoivent une attestation. En fin d'examen les candidats titulaires reçoivent un livret de certification et un parchemin pour un Titre selon les résultats.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Toutes nos formations sont accessibles et adaptables au handicap. Nous veillons au respect des conditions d'accueil de ces personnes. De plus, tous nos formateurs sont sensibilisés à ce public.

Adaptation des locaux aux personnes en situation de handicap et PMR

Pour nos formations réalisées en centre tous nos bâtiments de formations se situent en RDC pour recevoir du public à mobilité réduite.

Adaptations pédagogiques, humaines et techniques

Nous accueillons tout type de public et sans distinction. Cependant, si vous êtes en situation de handicap, vous pouvez être amené à avoir besoin d'un accompagnement spécifique ou d'une aide adaptée.

Afin d'organiser votre venue dans les meilleures conditions et de nous assurer que les moyens de la prestation de formation peuvent être adaptés à vos besoins spécifiques, contactez-nous au minimum un mois avant la formation pour que nous puissions étudier avec notre responsable Handicap les possibilités de compensation disponibles et les modalités de participation ou vous mettre en contact avec les associations d'aide pour permettre votre participation.

Accompagnement spécialisé et réseau de partenaires

Pour un accompagnement et la construction de parcours pour des publics qui nécessitent un accompagnement spécialisé et renforcé compte tenu de leur

handicap :

<https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>

Nous disposons par ailleurs d'un réseau de partenaires constituant un appui et un soutien non négligeables quant à la prise en charge des alternants concernés.

Mise à jour le 20/05/2023